

## **Erratum**

### **Sanctions administratives pécuniaires (initiés)**

Veillez prendre note que des erreurs se sont glissées lors de la publication du tableau à la section 6.4.2 du bulletin du 7 juillet 2016 (vol. 13, n° 27). À cet effet, les montants indiqués dans la dernière colonne du tableau sont erronés. Un erratum est publié à cet effet dans la section 6.4.2 du bulletin du 22 septembre 2016 (vol. 13, n° 38) avec le tableau corrigé.